



COMMUNIQUE DE PRESSE

ATMO France (Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air) et FLAME (Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat) signeront le 26 janvier 2011 à 16 heures une convention partenariale à l'occasion de la tenue des Assises nationales de l'Énergie, du Climat et de l'Air des collectivités territoriales à Grenoble.

Entre combustion d'énergie et émissions de polluants atmosphériques et autres gaz à effet de serre, le lien est évident ! Il ne l'a jamais été autant depuis que l'on mesure localement leur évolution que ce soit en kWh pour l'énergie consommée dans les bâtiments publics, dans le résidentiel tertiaire qu'en grammes, kilogrammes ou tonnes pour les émissions polluantes impactant la qualité de l'air.

Aussi, des bâtiments moins énergivores, des consommateurs responsables, des territoires optimisés réduisant les déplacements en voiture et favorisant les transports en commun, le recours massif à des sources d'énergie locale et renouvelable combinées à des technologies performantes limitant au maximum les émissions polluantes, participeront à améliorer la qualité de l'air, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact sur la santé publique.

C'est bien l'objectif commun vers lequel tend l'action des associations de mesure de la qualité de l'air et celle des agences locales de l'énergie et du climat. La complémentarité des compétences et du champ d'intervention de chacune - l'observation, l'évaluation et les expertises atmosphériques pour ces premières et la mise en œuvre d'actions visant l'efficacité et la diversification énergétiques pour ces secondes - font de ces deux structures lorsqu'elles interviennent sur un même territoire, un outil efficace pour aider les collectivités territoriales ou leur groupement à mettre en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie, de qualité de l'air et de lutte contre le dérèglement climatique. Par leur approche complémentaire et multicritères, elles permettent de veiller à la cohérence des objectifs poursuivis par les différentes politiques environnementales des collectivités.

La question de la qualité de l'air intérieur est aussi une préoccupation majeure de santé publique. L'ensemble de la population est concerné, et plus particulièrement les personnes sensibles et fragiles (enfants, personnes âgées ou immunodéprimées, malades pulmonaires chroniques). Une approche permettant de concilier une bonne efficacité énergétique (réduction des besoins de chauffage par l'isolation) et une bonne qualité de l'air intérieur (notamment par une ventilation efficace) est primordiale, *a fortiori* à l'heure où le label Bâtiment basse consommation commence à faire référence et sera la norme exigée dans la réglementation thermique 2012.

La récente tenue du Grenelle de l'Environnement a permis d'amplifier cette prise de conscience sur les grands défis environnementaux et de santé publique auxquels nos sociétés seront confrontées au cours du XXI^e siècle : ces assises qui ont débouché sur les lois Grenelle ont mis en valeur la nécessité de l'implication de tout un chacun, à savoir les pouvoirs publics, les citoyens, le monde de l'entreprise.

Aussi, eu égard aux enjeux et à la complémentarité des compétences et expertises techniques des deux fédérations nationales, ATMO France et FLAME ont souhaité s'associer par le biais d'une convention partenariale pour définir et mettre en œuvre un partenariat visant à favoriser des collaborations locales et nationales sur ces problématiques conjointes.

Un premier exemple de collaboration opérationnelle entre les deux réseaux sera présenté à l'occasion d'un Forum co-organisé par l'ALEC de l'agglomération grenobloise et ATMO Rhône-Alpes, lors des Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air, le 26 janvier de 17h30 à 18h30, sous l'intitulé « comptabiliser les émissions d'un territoire : sur qui compter ? »

Contacts presse : ATMO France : Fabrice PANNIER, 07 77 82 78 97

FLAME : Sébastien CONTAMINE, 04 73 42 30 90